



cndp

Commission nationale
du débat public

le 18 septembre

DÉBAT PUBLIC
Port Seine-Métropole Ouest
du 15 septembre au 15 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement du débat public

Christian Leyrit, président de la Commission nationale du débat public (CNDP) et Michel Gaillard, président de la commission particulière du débat public PSMO (CPDP) annoncent le lancement du débat public sur le projet de Port Seine-Métropole Ouest, plateforme portuaire multimodale sur la plaine d'Achères. Du 15 septembre au 15 décembre, l'opportunité, les objectifs et caractéristiques du projet seront débattus lors de 8 réunions publiques et sur un site dédié au débat : <http://psmo.debatpublic.fr/>.

Un port sur la plaine d'Achères ?

Porté par le maître d'ouvrage Ports de Paris, le projet Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) serait une plateforme multimodale de 100 ha, située sur la plaine d'Achères (78), à l'Ouest de la ligne A du RER. Le site constitue un important gisement francilien de granulats qui pourrait contribuer aux besoins des chantiers du Grand Paris. L'implantation du port permettrait le développement de leur transport par voie d'eau. La plateforme, qui se veut « port paysage », entend représenter une offre portuaire exemplaire.

Une commission particulière du débat public dédiée à l'organisation de ce débat

En décembre 2013, le Directeur Général de Ports de Paris a saisi la Commission nationale du débat public de ce projet. La CNDP, autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat public sur le projet PSMO au regard de son intérêt national, de ses impacts sur l'environnement et de ses enjeux socio-économiques. La CNDP a constitué une commission particulière du débat public dédiée (CPDP Port Seine-Métropole Ouest), entité neutre et indépendante composée de cinq membres, présidée par Michel Gaillard et ayant pour mission de mettre en œuvre le débat.

Pourquoi un débat ?

Comme tous les débats publics organisés par la Commission nationale du débat public, le débat public PSMO permettra aux populations de s'informer et de donner leur avis sur le projet lors de huit réunions publiques et sur le site internet : <http://psmo.debatpublic.fr/>. L'ensemble des documents du débat figure sur ce site où le public est invité à poser ses questions, émettre un point de vue et poster un avis.

Le débat doit permettre à la fois de discuter :

- » l'opportunité du projet (faut-il le réaliser ou non ?)
- » ses caractéristiques (quelle forme doit-il prendre ?)
- » ses conséquences sociales, économiques et environnementales.

Le premier objectif du débat est de fournir au public le maximum d'informations sur le projet débattu. La CPDP veille à ce que l'information soit la plus objective et complète possible et largement diffusée.

Comment participer au débat ?

Le débat public est un moment privilégié pendant lequel chacun peut librement s'exprimer et donner son avis lors des réunions publiques, sur le site du débat, par courrier ou par mail. Pour être publiés, les propos doivent porter sur le projet et/ou sur le débat et respecter la charte de modération. Quel que soit le mode de participation choisi, chacun doit obtenir des réponses aussi précises que possible à ses questions. Le maître d'ouvrage et la CPDP s'engagent à répondre dans les meilleurs délais. La CPDP est garante de la cohérence et de la qualité d'argumentation des réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage ; elle les valide avant publication. Toutes les réponses aux questions sont publiées sur le site internet. La CPDP veille à ce que toutes les opinions soient entendues ; elle ne se prononce en aucun cas sur le fond du projet.

Les suites du débat

Le débat public a lieu en amont de toute décision finale pour que le maître d'ouvrage puisse prendre en compte les avis exprimés. Le compte rendu du débat public est établi par la commission particulière et son bilan est rédigé par le président de la CNDP. Ces deux documents sont rendus publics au plus tard deux mois après la fin du débat.

Le maître d'ouvrage a ensuite trois mois pour rendre publiques les suites qu'il entend donner au projet enrichi des points de vue apportés lors du débat public ; pour le public, c'est la garantie qu'il a été écouté et que son expression est utile. Il convient de rappeler que suite à un débat public, de nombreux projets sont remaniés et certains abandonnés.

CONTACT PRESSE
Pascale Montéville

01 43 80 66 72 / 06 30 73 87 11
pmonteville@orange.fr

SECRETARIAT GENERAL
Julie Quentel, secrétaire générale
Philippe Bourlito, secrétaire général adjoint
01 39 65 08 20
cpdp-psmo@debatpublic.fr

<http://psmo.debatpublic.fr>